

République Tunisienne

*_*_*_*_*_*_*_*

Ministère de l'Environnement



Appel à candidatures pour le poste de

Directeur/Directrice du Centre d'activités régionales des aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Le Ministère de l'environnement se propose de lancer un appel à candidatures pour le poste de Directeur/trice du Centre d'activités régionales des aires spécialement protégées (CAR/ASP).

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) a été créé à Tunis en 1985 par la décision (PNUE/IG.23/11) des parties contractantes à la convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses protocoles additionnels et a fait l'objet d'un accord de siège entre le gouvernement Tunisien et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Les conditions de candidature :

- le(a) candidat(e) doit avoir la nationalité tunisienne.
- Concernant les candidats fonctionnaires de l'Etat ou d'établissements publics, une autorisation du premier responsable devra être remise en cas de présélection
- le(a) candidat(e) doit être titulaire d'un doctorat, d'un master ou d'un diplôme universitaire équivalent (Bac+5 au moins) dans l'un des domaines suivants : écologie, biologie, ressources naturelles, sciences de la mer et/ou dans toute autre discipline connexe, y compris les sciences juridiques, économiques ou la gestion des organisations

le (a) candidat(e) doit avoir :

- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'un des domaines précités ;
- Une expérience d'au moins 5 ans dans un poste de responsabilité dans le domaine de la protection de l'environnement ;
- Une bonne connaissance du système des Nations Unies : instruments internationaux et régionaux dans le domaine de l'environnement et/ou relatifs à la protection des ressources naturelles en général et à la biodiversité marine et côtière en particulier ;
- Une capacité de réflexion et de planification stratégique
- Une expérience dans la gestion des projets ou des programmes financés dans le cadre de la coopération internationale ;
- Une bonne expérience de gestion des ressources humaines et de qualités de leadership
- Langues : arabe, français et anglais : très bon niveau

Les pièces demandées :

- Une demande de candidature au nom de Madame la Ministre de l'environnement
- Une copie de la carte d'identité nationale
- Des copies conformes des diplômes universitaires.
- Tous les justificatifs nécessaires concernant l'expérience professionnelle, l'ancienneté et les postes de responsabilités occupés.
- Un curriculum vitae.

Dépôt des candidatures :

- Le dépôt des candidatures est fixé du 14 août au 15 septembre 2023 à 17 heures et 30 minutes.
- Le cachet du bureau d'ordre central du Ministère de l'environnement ou encore le cachet de la poste font foi.
- Seront écartés les dossiers incomplets et les dossiers parvenus après les délais mentionnés.
- Les dossiers de candidature doivent être envoyés par lettre recommandée ou déposés directement au bureau d'ordre Central du Ministère de l'environnement à l'adresse suivante : Ministère de l'environnement, centre urbain nord, immeuble CAPRA, Boulevard Mohamed Béji Caïd Essebsi, 1003 Tunis. L'enveloppe doit porter la mention suivante : « Dossier d'appel à candidatures pour le poste de Directeur/Directrice du Centre d'activités régionales des aires spécialement protégées (CAR/ASP) »

Méthodologie d'évaluation des candidatures

Une commission d'évaluation des candidatures désignée par Madame la Ministre de l'environnement est chargée de vérifier les dossiers et de procéder à une évaluation préliminaire en passant par les étapes suivantes :

- Sélection et étude des dossiers parvenus dans les délais, et ce sur le plan administratif et évaluation des dossiers conformément aux diplômes, aux fonctions occupées et aux compétences acquises suivant une grille d'évaluation validée par la commission.
- Entretiens organisés avec les (05) cinq premiers candidats sélectionnés, afin qu'ils présentent leur vision du Centre d'activités régionales des aires spécialement protégées (CAR/ASP) et de ses perspectives de développement

La commission procède ensuite :

- au classement définitif des candidats sur la base de l'évaluation de leurs dossiers et des entretiens,
- à l'élaboration d'un rapport définitif.